

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Agrégé stagiaire		Prof EPS stagiaire		Prof Sport ou CEJP stagiaire	
				Disponibilité		Congès (parental...)					

Bulletins	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>					<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .					Date et signature				

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>																		
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11								
	Prof EPS - Prof de sport - CEJP - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €								
	Prof EPS classe normale biadmissible						159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €								
	Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEJP HCL - PCEA HCL				211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €												
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEJP CIEx - PCEA CIEx				249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €												
	CE					125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €								
	CE Hors Classe						186 €	196 €	222 €	239 €													
	CE Classe Ex.				222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €													
	<b>Catégorie / échelon</b>				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11								
	Agrégé - CTPS				125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €								
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe				271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €													
	<b>Catégorie / échelon</b>				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11								
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €												
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.				Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €										
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2					74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €												
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3					89 €																		
Prof EPS, sport ou CEJP stagiaire à l'externe				100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Non syndiqués</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Institutions/Associations</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etudiants STAPS</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </table>				Abonnement Bulletin		Non syndiqués	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiants STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																							
Non syndiqués	60 €																						
Institutions/Associations	60 €																						
Etudiants STAPS	20 €																						
Agrégé stagiaire nouvel enseignant				125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €													
Congé parental - disponibilité				46 €		Congé de formation				102 €													
Stagiaire en report de stage				20 €		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.				Inférieur à 1151 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €											
				Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €											
				Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €														

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

 <b>PRELEVEMENT MANDAT</b>  Single Euro Payments Area	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p style="text-align: center;">NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
  
**Signature :**